



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 73081

Texte de la question

L'enseignement technique agricole est un élément essentiel de notre système de formation en même temps qu'un secteur vital pour l'avenir des territoires ruraux et le développement de l'agriculture dans notre pays. Ainsi M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui préciser les intentions du Gouvernement quant au soutien et à la promotion de cet enseignement.

Texte de la réponse

Au sein du système éducatif, l'enseignement agricole propose une pédagogie originale dans des établissements à taille humaine, dispensant des formations qui préparent aux métiers du monde agricole, de l'environnement et de la sécurité sanitaire. Les objectifs de l'année 2005-2006 - réussite scolaire et insertion professionnelle - s'inscrivent dans le cadre des priorités gouvernementales. Grâce à un accompagnement personnalisé, l'enseignement agricole obtient des taux élevés de réussite aux examens (80 %) et d'insertion professionnelle (85 %). Le monde du travail est étroitement associé à cet enseignement, par exemple au sein des conseils d'administration des établissements, des jurys d'examen et des commissions d'élaboration des programmes d'enseignement. Le ministre de l'agriculture et de la pêche porte une attention particulière à la qualité de cet enseignement. Il convient à cet égard de rappeler l'augmentation de 2,3 % du budget qui lui a été alloué pour l'année 2005 dans un contexte de diminution de 1,8 % pour l'ensemble du ministère. La présente rentrée scolaire s'est caractérisée par un climat serein et une légère croissance des effectifs scolaires accueillis. Dans le cadre des discussions relatives au projet de loi de finances pour 2006, le ministère de l'agriculture et de la pêche a de nouveau clairement désigné l'enseignement agricole comme l'un des secteurs prioritaires pour lesquels une progression des crédits était nécessaire. Selon les nouvelles dispositions induites par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), c'est dans le cadre de la mission interministérielle « enseignement scolaire » que le budget de l'enseignement technique agricole sera soumis au vote du Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73081

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8438

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10162